

A destination des responsables légaux des élèves internes.



Objet : Fermeture de l'internat le dimanche soir à compter du 9 janvier.

Madame, Monsieur,

Le contexte sanitaire de cette rentrée civile nécessite de la part des établissements scolaires, des adaptations indispensables afin de lutter contre la propagation du Covid-19.

Afin de maintenir l'engagement d'un accueil de tous les élèves dans des conditions d'encadrement et de sécurité, je vous informe que l'internat sera fermé le dimanche soir à compter du dimanche 9 janvier, jusqu'au dimanche 30 janvier inclus.

Cette mesure est rendue nécessaire au regard de plusieurs éléments : d'une part, le service d'infirmerie est fermé le dimanche soir, les élèves potentiellement symptomatiques ne pourraient bénéficier d'un autotest ce jour. D'autre part, les personnels de surveillance sont également impactés par la vague épidémique et leur remplacement en cas d'absence n'est pas chose aisée, notamment le dimanche soir.

Les élèves internes accueillis le dimanche soir sont donc invités à se présenter en cours le lundi matin à compter du 10 janvier, et ce, jusqu'aux prochains congés d'hiver (4 février). Pour celles et ceux qui ne pourraient être à l'heure le lundi matin suite à des contraintes de transport, les absences justifiées par écrit par les responsables légaux des élèves mineurs seront traitées avec bienveillance par le service de la vie scolaire.

Je profite également de ce courrier pour vous souhaiter, à toutes et tous, une excellente année 2022, qui sera je l'espère, placée sous le signe d'un contexte sanitaire apaisé.